

RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 00699

Numéro SIREN : 398 688 085

Nom ou dénomination : A.G.I.R Promotion

Ce dépôt a été enregistré le 17/10/2022 sous le numéro de dépôt B2022/011287

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2022

Page 3

Désignation de l'entreprise : SAS A.G.I.R PROMOTION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 53 AVENUE JEAN GIRAUDOUX		66000 PERPIGNAN	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 39868808500024			
Néant ☐ *			
		Exercice N clos le 31 12 2021	
		N-1 31 12 2020	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BI	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étalcr (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	
Clause de réserve de propriété *		CP	
Immobilisations :		(3) Part à plus d'un an :	
Stocks :		CR	
Créances :			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepal Qualia

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans le formulaire n° 2022

Attestation de présentation des comptes En Euros

PKF ARSILON

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>SAS A.G.I.R PROMOTION</u>		Néant ☐		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :500.000.....)	DA	500 000	500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK	DC		
	Réserve légale (3)	DD	50 000	50 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ	DG	3 464 323	3 556 979
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(232 692)	(92 656)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)		DL	3 781 631
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	5 363	5 363
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	5 363	5 363
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	702 917	197
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI	DV	1 105 186	1 463 438
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 914 601	1 204 279
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 095 752	872 312
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	79 200	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	4 897 657	3 540 226
Ecart de conversion passif *		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	8 684 651	7 559 912
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 195 032	3 540 226
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		197

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		SAS A.G.I.R. PROMOTION				Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF	
			FG	8 562 441	FH	15 077	FI	8 577 518
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	8 562 441	FK	15 077	FL	8 577 518	7 687 297
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO	1 920		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP		30 033	
	Autres produits (1) (11)				FQ	20 065	176	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	8 599 503	7 717 506
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS			
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	7 917 263	6 444 807	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	29 925	57 882	
	Salaires et traitements*				FY	979 374	828 608	
	Charges sociales (10)				FZ	400 702	351 194	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions			GA	12 648	14 619	
					GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC		26 548	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD				
	Autres charges (12)			GE	11	1 274		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	9 339 921	7 724 933	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(740 418)	(7 427)	
opérations en fin d'année	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH	564 282	107 825	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI	63 774	48 392	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	1	1	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	3 595	10 897	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)				GP	3 597	10 899		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	3 092	8 488	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
	Total des charges financières (VI)			GU	3 092	8 488		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	504	2 411		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(239 405)	54 417		

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2022

Page 6

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.G.I.R PROMOTION		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	6 943
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	250
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	7 193
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 980
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	300
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 280
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	4 913
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(1 800)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	9 174 576
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	9 407 268
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(232 692)
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	3 486
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
obligatoires	A9		
Dont cotisations Madelin	A7		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf état annexe		2 280	7 193
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise :

31/12/2021

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2022

Page 8

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.G.I.R PROMOTION

Néant *

(Ne pas reporter le montant des sections)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
				1		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	39 152	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ		KL	
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	M2		KP		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	M3	9 680	KT		KU	
		Installations générales, agencements aménagements divers *		231 108	KV		KX	
		Matériel de transport *		4 750	KY		LA	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	72 894	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG	
		Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes		IK		IL		IM	
	TOTAL III		LN	318 431	LO		LP	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	57 765	8M		8T
		Autres participations		8U	639	8V		8W
Autres titres immobilisés		IP	105	IR		IS		
Prêts et autres immobilisations financières		IT	164 099	IU		IV		
TOTAL IV		LQ	222 608	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	580 192	ØH		ØJ		
							24 795	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
		1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	39 152	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		IX		IY		I.Z	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	9 680	ML	
		Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MN	231 108	MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	27 571	MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	73 763	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
		Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG		NH	342 121	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	50	M7	57 865	ØW
		Autres participations		IO		ØX		ØY	639	ØZ
Autres titres immobilisés		II		2B		2C	105	2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	250	2F	164 804	2G		
TOTAL IV		I3		NJ	300	NK	223 414	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	300	ØL	604 687	ØM		
									604 687	

 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 Attestation de présentation des comptes en euros

PKF ARSILON

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 1

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS A.G.I.R PROMOTION

Néant ☒

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
1	Concessions, brevets et droits similaires	1	2	3	4	5	6
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS A.G.I.R PROMOTION										Néant ☐ *					
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN							
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ							
Autres immobilisations incorporelles		PE	34 792	PF	4 360	PG		PH	39 152						
TOTAL I		RK	34 792	RM	4 360	RN		RO	39 152						
Terrains		PI		PJ		PK		PL							
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ							
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU							
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY							
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	9 680	QA		QB		QC	9 680						
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	213 598	QE	3 005	QF		QG	216 603						
	Matériel de transport	QH	4 750	QI	2 206	QJ		QK	6 956						
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QI	62 742	QM	3 077	QN		QO	65 819						
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT							
	TOTAL II	QU	290 770	QV	8 288	QW		QX	299 058						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	325 562	QP	12 648	QQ		QR	338 210						
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. générales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques, mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Emballages récup. et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO	
TOTAL III															
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW						Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ		
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8							
Primes de remboursement des obligations						SP		SR							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Attestation de présentation des comptes En Euros.

PKF ARSILON

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cagat Quaden

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.G.I.R PROMOTION

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5 363	5W		5X		5Y	5 363
	TOTAL II	5Z	5 363	TV		TW		TX	5 363
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières(1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		02		03		04		05	
		9U		9V		9W		9X	
		06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	26 548	6U		6V		6W	26 548
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	26 548	TY		TZ		UA	26 548
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	31 911	UB		UC		UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF				
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5c du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032



AGIR

Siège Social : 53 avenue Jean Giraudoux, 66000 PERPIGNAN

R.C.S. PERPIGNAN 398 688 085

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2021

A l'associé Unique de la Société par actions simplifiée AGIR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société par actions simplifiée AGIR relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport.

Fourcade Audit Associés – F.2.A.

SAS au capital de 27 750 euros / RCS Perpignan B 390 700 029 / APE 6920 Z

Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes près la Cour d'appel de Montpellier

Site : www.advance-consell.com – Mail : contact@advance.pro – Tél. : 04 68 50 22 74 – Fax : 04 68 67 36 11

Perpignan : 1 avenue Jean Giono – 66100 Perpignan

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif qu'en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux actionnaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

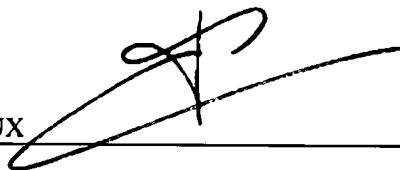
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Perpignan le 14/06/2022

Le commissaire aux comptes

ADVANCE AUDIT
SAS FOURCADE AUDIT ASSOCIES F.2.A

Marc COCHAUX



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	39 152	39 152		4 360	4 360	100.00
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	9 680	9 680				
	Autres immobilisations corporelles	332 441	289 378	43 063	27 661	15 402	55.68
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence	57 865		57 865	57 765	100	0.17
	Autres participations	639		639	639		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	105		105	105		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	164 804		164 804	164 099	705	0.43
	Total II	604 687	338 210	266 477	254 629	11 848	4.65
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	4 972 033	26 548	4 945 485	3 263 294	1 682 190	51.55
	Autres créances	3 239 362		3 239 362	3 262 526	23 164	0.71
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	200 442		200 442	744 628	544 186	73.08
	Charges constatées d'avance (3)	32 885		32 885	34 833	1 948	5.59
	Total III	8 444 722	26 548	8 418 174	7 305 282	1 112 892	15.23
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	9 049 409	364 758	8 684 651	7 559 912	1 124 739	14.88

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

164 804

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 500 000)	500 000	500 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	50 000	50 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	3 464 323	3 556 979	92 656	2.60
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	232 692	92 656	140 036	151.14
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	3 781 631	4 014 323	232 692	5.80
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS					
	Provisions pour risques	5 363	5 363		
	Provisions pour charges				
	Total III	5 363	5 363		
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	702 917		702 917	
	Concours bancaires courants		197	197	100.00
	Emprunts et dettes financières diverses	1 105 186	1 463 438	358 251	24.48
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 914 601	1 204 279	710 323	58.98
	Dettes fiscales et sociales	1 095 752	872 312	223 440	25.61
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	79 200		79 200	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	4 897 657	3 540 226	1 357 431	38.34
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	8 684 651	7 559 912	1 124 739	14.88

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

4 195 032 3 540 226

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	8 562 441	15 077	8 577 518	7 687 297	890 221	11.58
Chiffre d'affaires NET	8 562 441	15 077	8 577 518	7 687 297	890 221	11.58
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			1 920		1 920	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				30 033	30 033	100.00
Autres produits			20 065	176	19 890	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			8 599 503	7 717 506	881 998	11.43
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			7 917 263	6 444 807	1 472 456	22.85
Impôts, taxes et versements assimilés			29 925	57 882	27 958	48.30
Salaires et traitements			979 374	828 608	150 766	18.20
Charges sociales			400 702	351 194	49 507	14.10
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			12 648	14 619	1 971	13.49
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				26 548	26 548	100.00
Dotations aux provisions						
Autres charges			11	1 274	1 263	99.13
Total des Charges d'exploitation (II)			9 339 921	7 724 933	1 614 988	20.91
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			740 418	7 427	732 990	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			564 282	107 825	456 457	423.33
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			63 774	48 392	15 382	31.79

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021	31/12/2020	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	1	1		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 595	10 897	7 302	67.01
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	3 597	10 899	7 302	67.00
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	3 092	8 488	5 395	63.57
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	3 092	8 488	5 395	63.57
2. Résultat financier (V-VI)	504	2 411	1 907	79.09
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	239 405	54 417	293 822	539.95
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	6 943		6 943	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	250	717 989	717 739	99.97
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	7 193	717 989	710 796	99.00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 980	147 073	145 093	98.65
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	300	717 989	717 689	99.96
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	2 280	865 062	862 782	99.74
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	4 913	147 073	151 986	103.34
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	1 800		1 800	
Total des produits (I+III+V+VII)	9 174 576	8 554 219	620 357	7.25
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	9 407 268	8 646 875	760 393	8.79
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	232 692	92 656	140 036	151.14

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées

14 OCT. 2022

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	6
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	7
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	7
Permanence ou changement de méthodes	7
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	8
Etat des amortissements	9
Etat des provisions	9
Etat des échéances des créances et des dettes	10
Composition du capital social	10
Autres immobilisations incorporelles	10
Evaluation des immobilisations corporelles	10
Evaluation des amortissements	11
Titres immobilisés	11
Créances immobilisées	11
Evaluation des créances et des dettes	12
Dépréciation des créances	12
Disponibilités en Euros	12
Produits à recevoir	12
Charges à payer	12
Charges et produits constatés d'avance	12
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation du chiffre d'affaires	13
Rémunération des dirigeants	13
Ventilation de l'effectif moyen	13
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	13
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	14
Engagement en matière de pensions et retraites	14
Identité des sociétés mères consolidant les comptes	15
Liste des filiales et participations	16

ANNEXE

SOMMAIRE

page

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Opérations faites en commun	17
Produits et charges exceptionnels	17
Transferts de charges	17

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 8 684 650.93 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de dégageant un déficit de 232 691.89- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Durant l'exercice écoulé, à l'instar de N-1, le démarrage des opérations de promotion a été retardé par des délais administratifs sans cesse reportés.

Du fait de ces décalages nous avons été confrontés à des retards conséquents quant à l'obtention des PC et autres autorisations de travaux prévues à l'origine sur l'année en cours.

Le retard de facturation des honoraires contractuels par notre société sont la conséquence directe de ces regrettables aléas, notre chiffre d'affaires "Promotion" a progressé de 11%.

Point sensible sur le Chiffre d'Affaires:

Rappel de la mention en N-1

Nous rappelons donc que AGIR Promotion a signé 2 CPI "Contrats de Promotion Immobilière", lesquels génèrent une augmentation artificielle du Chiffre d'Affaire sur les années 2020 et 2021.

Ces produits de Promotion Immobilière, sont logiquement diminués par la charge des travaux facturés à AGIR

- Concernant CPI KLEY, Promo ANEMONE livrée en fin d'année
>>> CA HT Sur Exercice: 5 545 253€

- Concernant LA FEUILADE, Promo ARCO IRIS, Attestation d'Achèvement des travaux signée le 26/04/2022.
>>> CA HT Sur Exercice: 1 055 327€

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Le Chiffre d'Affaire imputable à l'activité Promotion de notre Société et refacturation de frais engagés ou supportés par AGIR est de 1 976 938€

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Point positif, AGIR détient un solide portefeuille foncier, ce qui lui permettra de d'appréhender les exercices à venir avec beaucoup plus de sérénité et revoir notre Chiffre d'Affaires à la hausse.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	39 152		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	9 680		
Installations générales agencements aménagements divers	231 108		
Matériel de transport	4 750		22 821
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	72 894		869
TOTAL	318 431		23 690
Participations évaluées par mises en équivalence	57 765		150
Autres participations	639		
Autres titres immobilisés	105		
Prêts, autres immobilisations financières	164 099		955
TOTAL	222 608		1 105
TOTAL GENERAL	580 192		24 795

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			39 152	39 152
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			9 680	9 680
Installations générales agencements aménagements divers			231 108	231 108
Matériel de transport			27 571	27 571
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			73 763	73 763
TOTAL			342 121	342 121
Participations évaluées par mises en équivalence		50	57 865	57 865
Autres participations			639	639
Autres titres immobilisés			105	105
Prêts, autres immobilisations financières		250	164 804	164 804
TOTAL		300	223 414	223 414
TOTAL GENERAL		300	604 687	604 687

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	34 792	4 360		39 152
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	9 680			9 680
Installations générales agencements aménagements divers	213 598	3 005		216 603
Matériel de transport	4 750	2 206		6 956
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	62 742	3 077		65 819
TOTAL	290 770	8 288		299 058
TOTAL GENERAL	325 562	12 648		338 210

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	4 360				
Instal.générales agenc.aménag.divers	3 005				
Matériel de transport	2 206				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 077				
TOTAL	8 288				
TOTAL GENERAL	12 648				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	5 363				5 363
TOTAL	5 363				5 363

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	26 548				26 548
TOTAL	26 548				26 548
TOTAL GENERAL	31 911				31 911

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 64 804	1 64 804	
Autres créances clients	4 972 033	4 972 033	
Personnel et comptes rattachés	15 259	15 259	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 486	1 486	
Taxe sur la valeur ajoutée	330 560	330 560	
Groupe et associés	2 825 694	2 825 694	
Débiteurs divers	66 363	66 363	
Charges constatées d'avance	32 885	32 885	
TOTAL	8 409 085	8 409 085	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	702 917	292	658 052	44 573
Fournisseurs et comptes rattachés	1 914 601	1 914 601		
Personnel et comptes rattachés	55 865	55 865		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	165 277	165 277		
Taxe sur la valeur ajoutée	834 260	834 260		
Autres impôts taxes et assimilés	40 350	40 350		
Groupe et associés	1 105 186	1 105 186		
Autres dettes	79 200	79 200		
TOTAL	4 897 657	4 195 032	658 052	44 573
Emprunts souscrits en cours d'exercice	702 625			

PGE versé par BP SUD en mars 2021 Montant :700 000€. Report du 1er remboursement de 14 mois, intérêts capitalisés,2625€, Assurance 292€.

A l'issue du délai de franchise de une année, renouvelable une fois, l'entreprise prendra l'option de rembourser le PGE sur 4 années. (Soit un total de 6 ans).

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1 000.0000	500			500

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
SITE INTERNET	34 725	20.00
LOGICIELS	4 427	100.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau et informat	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Mouvements de titres durant l'exercice :

Prises de participations auprès de 3 nouvelles SCCV créées en 2021.

IMMO LE 38 - IMMO LES PEUPLIERS-IMMO ARCHIMEDE :

Détention de 5% du capital pour chacune

C'est une autre filiales du groupe, F PROJET qui détient 95% du capital restant.

A Noter la dissolution de la SCCV Loges du Parc, Programme soldé, celle-ci n'ayant plus d'activité.

Sortie des parts, 50€.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Reste en créance immobilisée, l'apport à IMMO PIOLENC, 129 095€, remboursement le 23/02/2022

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 314 496
Autres créances	1 486
Total	1 315 981

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	292
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 881
Dettes fiscales et sociales	102 884
Autres dettes	79 200
Total	217 257

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	32 885
Total	32 885

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
COMMISSIONS DE GESTION	1 496 236
HONORAIRES COMMERCIALISATION-PILOTAGE	76 684
PRESTATIONS CPI EAI-KLEY	6 658 319
AUTRES PRESTATIONS ET REFACTURATIONS DIVERSES	346 279
Total	8 577 518

Répartition par secteur géographique	Montant
CHIFFRE D'AFFAIRES France	8 577 518
Total	8 577 518

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction ou de gérance	Montant
Total	365 112

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	11
Employés	5
Total	16

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Avals et cautions		127 500
Autres engagements donnés :		5 555 737
CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT	111 037	
CAUTIONS FILIALES AUX BANQUES	127 500	
CAUTION ZAC GOLF A BPS	2 100 000	
CATION FAUBOURG 56 - EAI A BPS	3 217 200	
Total (1)		5 683 237
(1) Dont concernant les filiales		127 500

Engagements reçus

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	52 983
45 à 54 ans	11 à 20 ans	7 511
35 à 44 ans	21 à 30 ans	19 160
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		79 654

Hypothèses de calculs retenues

Convention collective de la Promotion Immobilière

- Départ volontaire: 67 ans

- Méthode de calcul : Droits accumulés avec projection salariale (Progression 2%)

- Taux de Turn Over : Moyen

Taux actualisation retenu : 0.98%

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées	26 513	53 141	
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour			

Les engagements en matière de retraite ne sont pas provisionnés au bilan mais font l'objet d'une évaluation selon la méthode rétrospective en droits cumulés avec projection des salaires.
Ils sont ainsi évalués à 92 622€ charges incluses.

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
FONDEVILLE .BTP	SAS	3 000 000	66100 PERPIGNAN

RAPPEL : En 2009, notre société a opté pour le régime de l'intégration fiscale.

Société intégrante la SAS FONDEVILLE BTP SIREN 337 806 061 seule redevable de l'IS

La convention d'intégration a fait l'objet d'un avenant en date du 15/09/2017, stipulant qu'en cas d'exercice déficitaire, la société ne sera titulaire, à ce titre, d'aucune créance sur la société mère.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SAS A.G.I.R PROMOTION
66000 PERPIGNAN

Page : 16

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observ
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés											
- Filiales détenues à + de 50%											
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
- SCI SCCV VILLA ALBERA	1 000		50,00	500	500	98			63 168		
- SCI O'QUAI	632 000	360 599	40,00	53 235	53 235	945		3 352 470	187 296		
- SCI ICADÉ -FF- SANTE	1 000	163 354	35,00	350	350				67 943		
- SCV RIVES DU LEZ	1 000		30,00	300	300	97 394		153 083	70 332		
- SCI SCI PERPIGNAN SAINT ASSI	1 000		30,00	300	300	1 936			318		
- SCV AGICAFF	640		25,00	160	160	95			467		
- MONTELLIER FAUBOURG 56 - EA	1 000		20,00	120	120	1 000 080		31 335 342	2 121 389		
- SCI ZAC GOLFIQUE DE VILLENEU	10 000	190 758	20,00	2 000	2 000	283 155		665 200	88 971		
- SCI OVALIE 14	1 000		20,00	200	200	126 544			631 720		
- SCCV LA BLANQUERIE	1 500		20,00	300	300	40 181					
- SCV IMMO BASTIDE	600		10,00	60	60				4 404		
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											
- françaises	20 980		5,00	1 029	1 029	437 057		7 770 264	14 644		

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Opérations faites en commun

(PCG Art. 831-2/13)

Affaires	Résultat global	Résultat transféré
Affaires bénéficiaires		
- SCCV FILIALES AGIR/COMPTE 755	3 028 334	564 282
- REPRISE PROV° STOCKS CPTE 7718	224 073	5 602
- BONI LIQUIDAT° LOGES PARC COMPTE 7718		1 343
Total	3 252 407	571 227
Affaires à pertes		
- SCCV FILIALES AGIR /COMPTE 655	45 918-	63 774-
- DEFICIT SUR OPERATIONS ANCIENNES SARDANE	192 806-	1 928-
Total	238 724-	65 702-

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- REPRISE PROV° STOCKS QP SCCV	5 602	7718
- BONI LIQUIDAT° LOGE PARC	1 341	7718
- RECLASSEMENT CAUTION	250	7756
Total	7 193	
Charges exceptionnelles		
- AMENDES CIRCULATION	52	6712
- RESULTAT EXCEPT QP RESULT SCCV	1 928	6818
- VNC SORTIE IMMOB° FINANC	300	6756
Total	2 280	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)



Le 29/06/2022
FONDEVILLE Raymond, Président



AGIR PROMOTION

Société par Actions Simplifiée
au capital de 500 000 euros

53 Avenue Jean Giraudoux
66000 PERPIGNAN

398 688 085 RCS Perpignan

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2022

Au siège social,

Le 30 Septembre 2022, à 12 heures,

La société FONDEVILLE BTP, représentée par Monsieur Raymond FONDEVILLE, son Président, agissant en qualité d'associée unique de la société par actions simplifiée dénommée AGIR PROMOTION, au capital social de 500 000 euros divisé en 500 actions de 1 000 euros de nominal chacune, a pris les décisions suivantes portant sur :

- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2021 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice social clos,
- Conventions règlementées,
- Rémunération du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Monsieur Raymond FONDEVILLE, es qualité de représentant légal de la société AGIR PROMOTION, préside la séance.

La société F2A FOURCADE AUDIT ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire de la société, est absente et excusée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Associée unique :

- les justificatifs de la convocation régulière du commissaire aux comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- les bilans, compte de résultat et annexes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021,

RF

- le rapports du Commissaire aux comptes.

Puis il présente et commente les comptes sociaux et expose l'activité au cours de l'exercice écoulé, les résultats de cette activité, les difficultés rencontrées et les perspectives d'avenir.

Puis il donne lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux et sur les conventions réglementées.

Cette lecture terminée, le Président demande de se prononcer sur les décisions suivantes.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 Décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts, pour un montant de 11 847 euros. Il approuve ladite valeur et l'impôt correspondant.

En conséquence, elle donne à la Gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 Décembre 2021.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique approuve la proposition du Président et décide d'affecter la perte de 232 692 euros de l'exercice en totalité au poste « autres réserves ».

L'associée unique déclare en outre qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

L'associée unique, prend acte qu'aucune convention nouvelle visée par l'article L.227-10 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de ce même exercice.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique approuve la gratuité du mandat du Président au titre de l'exercice écoulé.

Le Président pourra continuer de prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

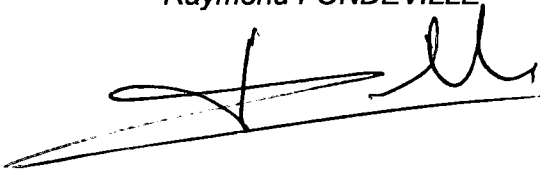
CINQUIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, aux fins d'accomplir toutes formalités légales qu'il appartiendra.

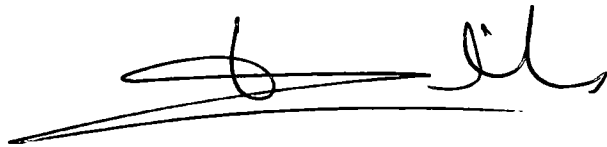
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le Président et l'associée unique.

SAS FONDEVILLE BTP
Raymond FONDEVILLE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Raymond Fondeville', written over a horizontal line.

RAYMOND FONDEVILLE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Raymond Fondeville', written over a horizontal line.

AGIR PROMOTION

Société par Actions Simplifiée
au capital de 500 000 euros

53 Avenue Jean Giraudoux
66000 PERPIGNAN

398 688 085 RCS Perpignan

F2A FOURCADE AUDIT ASSOCIES

1, Avenue Jean Giono
66000 PERPIGNAN

Perpignan, le 1^{er} Septembre 2022

Lettre remise en main propre

Monsieur le Commissaire aux comptes,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'assemblée générale ordinaire annuelle de notre Société qui se tiendra le 30 Septembre 2022, à 12 heures, au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant.

- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2021 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice social clos,
- Rémunération du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Commissaire aux comptes, l'expression de nos sentiments distingués.



Le Président
Raymond FONDEVILLE

AGIR PROMOTION

Société par Actions Simplifiée
au capital de 500 000 euros

53 Avenue Jean Giraudoux
66000 PERPIGNAN

398 688 085 RCS Perpignan

F2A FOURCADE AUDIT ASSOCIES

1, Avenue Jean Giono
66000 PERPIGNAN

Perpignan, le 1^{er} Septembre 2022

Monsieur le Commissaire aux Comptes,

Dans le cadre des dispositions de l'article R.225-30 du Code de Commerce, nous vous informons qu'il n'a été conclu aucune nouvelle convention au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2021.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire aux Comptes, l'expression de nos sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'R' followed by a series of loops and a final flourish.

LE PRESIDENT
Raymond FONDEVILLE